



UNITÉ D'INCINÉRATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE BÉZIERS



**Compléments d'information
suite à l'avis de l'Ars Occitanie
en date du 7 octobre 2022**

Octobre 2022

IDENTIFICATION ET RÉVISION DU DOCUMENT**IDENTIFICATION DU DOCUMENT**

Projet	Unité d'incinération des boues de la station d'épuration de Béziers		
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée		
Document	Compléments d'informations suite à l'avis de l'Ars Occitanie du 7/10/2022		
Rédacteur	Marion SAINT-MARTY – Fabien DADER		
Version	Version 1	Date	Octobre 2022

RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Statut document / Modifications
0	10/10/2022	Version initiale
1		

PRÉAMBULE

Par courrier du 29 juin 2022, l'Agglomération Béziers Méditerranée a été informée que suite à la décision du Tribunal Administratif de Marseille sur la requête de l'ABCPSE de Béziers visant à annuler l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2015 de l'unité d'incinération de boues et de graisses de la station d'épuration de Béziers, un nouvel avis de l'autorité environnementale (MRAe) sur le dossier doit être rendu suite à une irrégularité.

Pour ce faire, par courrier du 29 juillet 2022, nous avons transmis un rapport d'évaluation des modifications de l'étude d'impact initiale ainsi qu'un rapport complémentaire le 2 septembre 2022.

En date du 29 septembre 2022, la MRAe a rendu son avis (n°2022APO119) sur le dossier.

En date du 7 octobre 2022, l'Ars Occitanie a maintenu son avis favorable initial, assorti d'observation.

Le présent rapport a pour finalité d'apporter des éléments de réponses aux observations présentées dans ce dernier avis, à savoir :

Extrait avis ARS Occitanie du 7/10/22 :

« A la lecture des éléments transmis, il convient que :

- les mesures nécessaires pour la protection des captages d'eau souterraine soient renforcées du fait de la mise en place d'un échangeur fumées / huile thermique ;*
- la mise en place de disconnecteurs sur le site soit effective ;*
- une campagne de mesures sonores soit effectuée en phase d'exploitation en vue de s'assurer du respect des niveaux sonores réglementaires ;*
- une attention particulière soit portée aux nuisances olfactives susceptibles d'être ressenties par les riverains de l'unité d'incinération ;*
- la conformité de la qualité des rejets atmosphériques soit respectée (cf. rapport de 2022). »*

TABLE DES MATIÈRES

A.1. MESURES POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE SUITE A LA MISE EN PLACE D'UN ÉCHANGEUR FUMÉES / HUILE THERMIQUE.....	5
A.2. LES DISCONNECTEURS EN PLACE.....	6
A.3. CAMPAGNES DE MESURES BRUITS.....	7
A.4. NUISANCES OLFACTIVES.....	9
A.5. CONFORMITÉ DES REJETS.....	10

A.1. MESURES POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE SUITE A LA MISE EN PLACE D'UN ÉCHANGEUR FUMÉES / HUILE THERMIQUE

Des mesures renforcées pour la protection des captages d'eau souterraine ont été mise en place autour du stockage de l'huile thermique lors du changement de l'échangeur avec le passage à un échangeur Fumée/Huile.

En effet, comme rappelé dans l'avis de l'Ars Occitanie et comme le présentait notre dossier de porter à connaissance pour la mise en place d'un module ORC visant à récupérer de l'énergie, des dispositions particulières ont été mises en œuvre afin d'éviter toute fuite d'huile au milieu naturel et pour la protection de la nappe souterraine.

Un local béton étanche a été créé en sous-sol du bâtiment d'incinération. Ce local accueille la cuve de stockage de l'huile thermique (2 000 litres). La cuve de stockage dispose également d'une cuve de rétention d'un volume total libre supérieur à 10 m³.

Cette cuve de rétention a été dimensionnée afin d'assurer la rétention de l'huile contenue dans la cuve de stockage et/ou dans la boucle en cas de fuite (point bas du circuit).



Figure 1: Fosse étanche et cuve de rétention de l'huile thermique

A noter également que l'étanchéité de l'intégralité de la boucle d'huile a été testée avant la mise en service de l'incinérateur.

A.3. CAMPAGNES DE MESURES BRUITS

Des campagnes de mesures de bruits ont été réalisées avant et après la mise en service de l'incinération, ces mesures montrent que la mise en place de l'incinérateur n'a pas engendré une augmentation sonore significative pouvant engendrer une gêne au niveau des riverains.

En février 2020, Socotec (organisme agréé) a réalisé les essais de garanties des travaux de construction de l'unité d'incinération des boues et des graisses de Béziers.

Une partie du rapport d'essais spécifique au bruit présente les résultats de la campagne de mesure effectuée afin de vérifier la conformité par rapport à la réglementation et également les limites définies dans l'arrêté préfectoral d'exploiter.

Limite de propriété

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)
Supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Figure 3: Émergence admissible en limite de propriété

Extrait du rapport des essais de garanties – Socotec 2020

5.8 Acoustique

Niveaux de bruit ambiant en limite de propriété du site

L'impact sonore du site a été apprécié en 5 points en limite de propriété, en période diurne et en période nocturne.

La localisation des points de mesures est précisée sur la vue aérienne ci-après :

Points en limite de propriété du site :

Point 1 : près du portail d'entrée du site

Point 2 : au nord du site près des bassins

Point 3 : à l'ouest du site, en face des bassins

Point 4 : au sud du site, en face de l'incinérateur

Point 5 : à l'est du site, en face du bassin de déversement

En chaque point de mesure, le microphone équipé d'une boule anti-vent est situé à environ 1,50m du sol, à au moins 1 m de toute surface réfléchissante.



Figure 4: Localisation des points de mesures

Les résultats sont conformes :



N°	Période	Niveau sonore dB(A)		Avis
		L _{Aeq}	L _{Aeq} admissible	
1	Diurne	46.5	70	C
	Nocturne	45.5	60	C
2	Diurne	45.5	70	C
	Nocturne	37.5	60	C
3	Diurne	48.5	70	C
	Nocturne	43.5	60	C
4	Diurne	46.5	70	C
	Nocturne	50.5	60	C
5	Diurne	44.5	70	C
	Nocturne	44.0	60	C

C : Conforme

NC : Non Conforme

A noter également qu'aucune plainte ou demande n'est remontée sur ce sujet.

A.4. NUISANCES OLFACTIVES

Compte tenu de l'historique autour du traitement des boues sur la step de Béziers, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est à l'écoute des riverains de la plaine St-Pierre au sujet des nuisances olfactives auxquelles ils peuvent être soumis. Nous sommes en contact direct avec ces habitants et ces derniers n'hésitent pas à nous contacter en cas de nuisances.

L'Agglo a fait appel à l'établissement Atmo Occitanie pour la mise en œuvre de l'observatoire de odeurs, comme cela avait été réalisé en 2010 par Air Languedoc Roussillon. Cet observatoire a été réactivé fin 2018 à la mise en service de l'incinération.

 <p>10, rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 Pérols</p> <p>Tél. 04.67.15.96.60 - Fax. 04.67.15.96.69 E-Mail : contact.montpellier@atmo-occitanie.org</p> <p>Pérols, le 26 novembre 2018</p> <p>Civilité Adresse 1 Adresse 2 CP Ville</p> <p>N/REF : MONT / DT / AT / MB 636-18 OBJET : Recherche de participants pour la surveillance des odeurs à proximité de la station d'épuration de Béziers PJ : Présentation de l'observatoire des odeurs autour de la STEP de Béziers</p> <p>Civilité,</p> <p>Atmo Occitanie, Observatoire régional de la qualité de l'air, va mettre en place un Observatoire des odeurs autour de la station d'épuration (STEP) de Béziers Méditerranée, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée. Ce dispositif s'intègre dans une surveillance globale de la qualité de l'air, dont l'objectif principal est de mesurer l'impact de la mise en service d'un incinérateur des boues et de graisses d'épuration.</p> <p>Comme détaillé dans la pièce jointe à ce courrier, l'Observatoire des odeurs consiste en un réseau de riverains bénévoles, appelés "Nez" qui renseignent en continu la présence ou l'absence d'odeurs à leur domicile, et, en cas de gêne, les caractéristiques de l'odeur ressentie (durée, intensité, ressemblance...).</p> <p>Les informations recueillies sont ensuite traitées statistiquement (fréquence, récurrence, localisation...) et croisées avec des paramètres météorologiques (en particulier force et direction du vent), des émissions de composés olfactifs et éventuellement des mesures dans l'air ambiant. En particulier, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> disposer d'éléments les moins subjectifs possibles, établir un historique et suivre l'évolution des odeurs, déterminer les sources des odeurs, faciliter le dialogue entre les différents partenaires. <p>Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Atmo Occitanie dès à présent : 04 67 15 96 60 ou odeurs@atmo-occitanie.org. Vous serez alors invités à participer à une réunion d'information et de formation, ainsi qu'une visite de la station d'épuration.</p> <p>Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'accepter, Civilité, nos sincères salutations.</p> <p>La Directrice Générale Dominique TILAK</p> <p>Atmo OCCITANIE Agence de Montpellier 10, rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 PEROLS Tél. 04.67.15.96.60 Agence de Toulouse 10bis, chemin des Capelles 31300 TOULOUSE Tél. 05.61.15.42.46</p>	 <p>Observatoire des Odeurs Béziers (34) – 2017/2018</p> <p>ATMO OCCITANIE RECRUTE DES RIVERAINS BÉNÉVOLES AFIN DE SURVEILLER LES ODEURS AUTOUR DE LA STATION D'ÉPURATION DE BÉZIERS EN PARTENARIAT AVEC LA CABM</p> <p>Dans le cadre de ses missions, Atmo Occitanie, Observatoire régional de la qualité de l'air, gère des Observatoires d'odeurs mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués (industriels, riverains, collectivités, associations). Ces Observatoires peuvent être créés sur des zones où sont ressenties des nuisances olfactives récurrentes ou sur lesquelles des problématiques odeurs pourraient survenir.</p> <p>CONTEXTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 2010 et 2012, en réponse à des plaintes de riverains, Atmo Occitanie a animé un Observatoire des odeurs pour suivre les nuisances olfactives engendrées par la plate-forme de compostage des boues de la Station d'Épuration de Béziers (STEP). Suite à l'externalisation temporaire du traitement des boues, les nuisances olfactives ont quasiment disparues et il a été décidé de suspendre l'Observatoire en 2013. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée prépare l'implantation d'un incinérateur de boues et de graisses d'épuration sur la STEP de Béziers. Atmo Occitanie va étudier, en partenariat avec la CABM, l'impact sur les odeurs (en complément de mesures de la qualité de l'air, sur la mise en service de l'incinérateur. <p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Étudier l'impact de l'incinération des boues sur les observations olfactives, avant et après sa mise en service ; Mettre en relation les fiches de signalement d'odeurs avec les conditions de fonctionnement de l'établissement, les mesures réalisées mais aussi avec les conditions météorologiques ; Améliorer l'identification des odeurs et de leur origine ; Répondre aux attentes des riverains et des acteurs locaux.   <p>Une odeur est toujours un signal et la loi reconnaît comme une pollution « toute substance susceptible de provoquer des nuisances olfactives excessives ».</p> <p>RÉSEAU DES NEZ</p> <ul style="list-style-type: none"> Un Observatoire d'odeurs consiste en un panel de riverains bénévoles, appelés « Nez », qui renseignent en continu la présence ou l'absence d'odeurs à leur domicile, et, en cas de gêne, les caractéristiques de l'odeur ressentie (durée, intensité, ressemblance...). Les Nez participent à des réunions en amont de la mise en place de l'Observatoire, ou encore à la visite du site industriel partenaire. <p>Temps d'une pollution?</p> <p>En dehors des Observatoires d'odeurs, toute personne a la possibilité de signaler une nuisance olfactive sur le site internet de l'association. Les informations recueillies sont ensuite relayées aux organismes concernés afin d'en déterminer la cause.</p> <p>Toute personne intéressée pour intégrer l'Observatoire d'odeurs autour de la STEP de Béziers peut contacter Atmo Occitanie – Agence de Montpellier 10 rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 PEROLS Tel : 04 67 15 96 60 Fax : 04 67 15 96 69 contact.montpellier@atmo-occitanie.org</p>
---	--

Courrier adressé aux anciens participants

Plaquette d'information sur l'observatoire des odeurs (annexe)

Faute de participants lors de la campagne de recrutement de 2018, l'observatoire des odeurs prend actuellement la forme de déclarations volontaires et ponctuelles lors d'évènements. Les déclarations d'odeurs se feront directement sur le site internet d'ATMO OCCITANIE.

Au cours de ces dernières années, l'observatoire n'a pas fait remonter de signalement d'odeur, mais il est arrivé que deux riverains nous contactent directement car ces derniers ressentaient des odeurs non habituelles. Après enquêtes et investigations, nous avons pu remonter à la source de ces nuisances

Dans le premier cas, qui était interne à la station d'épuration, la cause était lié à un problème sur la porte sectionnelle du bâtiment « bennes de stockage des boues avant externalisation », qui le temps d'être réparée, a généré des odeurs

Dans le second cas, qui était externe à la station d'épuration, la source venait du brûlage de végétaux à proximité.

L'incinérateur n'a pas fait l'objet de plainte liée à des nuisances olfactives depuis sa mise en service.

A.5. CONFORMITÉ DES REJETS

Le suivi de la qualité des rejets est effectif depuis la mise en service de l'installation. Les rejets atmosphériques respectent l'arrêté préfectoral.

Des rapports trimestriels et annuels présentant les résultats des mesures de la qualité des rejets sont transmis au service de la DREAL.

Les rapports 2019, 2020 & 2021 n'ont pas présenté de non conformité. Le rapport annuel de 2022 sera transmis avant le 31 mars 2023 afin de disposer de l'ensemble des mesures.

A noter que les rapports annuels sont présentés en Commission de Suivi de Site. Cette commission s'est réunie annuellement depuis 2019.